

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 ■ Téléc. : (450) 267-3532
Courriel : municipalitedescoteaux@videotron.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 211

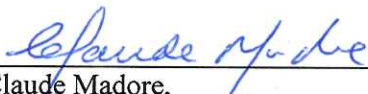
1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 21 novembre 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 211 intitulé :

Règlement modifiant le règlement numéro 167 concernant le contrôle des chiens, des chats et des autres animaux.

2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 17 octobre 2016
Adoption du règlement :	Le 21 novembre 2016
Avis public et entrée en vigueur :	Le 22 novembre 2016

DONNÉ aux Coteaux, ce 22^e jour du mois de novembre deux mille seize.

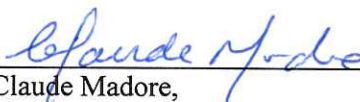


Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussignée, Claude Madore, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant les copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 16h00 et 17h00, le 22^e jour du mois de novembre 2016.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de novembre deux mille seize.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux